



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 63728

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur l'utilité des conseils des aînés au sein de notre démocratie locale. Le vieillissement de la population française est permis par l'augmentation de la durée de vie. Pour notre société, c'est un défi et en même temps une chance. D'ici à 2060, une personne sur trois sera âgée de 60 ans et plus. Le nombre de personnes âgées de plus de 90 ans va quadrupler, passant de 1,5 million à 5,5 millions. Au-delà des aspects législatifs pris en compte dans le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, il existe une instance participative dans certaines communes nommée le conseil des aînés (dénommé parfois le conseil des anciens ou conseil des sages). Dans certaines communes comme Echirolles ou Longjumeau, ce conseil a une part active dans les délibérations municipales. Ces instances sont essentielles parce que ces personnes apportent leur perception du développement urbain. Dans la mesure où les communes sont de plus en plus préoccupées par les questions de vieillissement et de dépendance (services d'aide à la personne, transport des personnes âgées, habitat parfois solidaire entre les générations), il aimerait savoir s'il serait opportun d'organiser des assises des conseils des aînés afin d'établir une synthèse des bonnes pratiques susceptibles d'être reprises pour approfondir l'équilibre générationnel de nos villes.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63728

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7538